

## FICHE DE POSTE : DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION DE CORSE (INSPE)

Conformément à l'article 45 de la loi Pour une Ecole de la Confiance du 26 juillet 2019 et au décret 2019-920 du 30 août 2019, le directeur de l'Institut a vocation à diriger l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education de l'académie, composante de l'université de Corse Pasquale Paoli.

### ACTIVITES PRINCIPALES

- Mettre en œuvre la politique pédagogique et scientifique de l'INSPE telle que définie dans l'arrêté d'accréditation 2018-2022 en date du 4 février 2019 et la convention tripartite Etat/UCPP/CDC 2018-2022 en prenant appui sur les caractéristiques des différents partenaires, participant au projet et en s'adaptant au contexte académique et territorial ;
- Définir et piloter la mise en œuvre du projet avec l'ensemble des acteurs concernés ;
- Contribuer à l'évolution du projet de l'INSPE de l'académie de Corse, en veillant à la qualité de la formation et à son caractère professionnalisant, en cohérence avec la politique scientifique et pédagogique définie par l'UCPP, université dans laquelle est intégrée l'INSPE de Corse ;
- Organiser des relations de partenariat avec l'employeur (MENJ) et les partenaires institutionnels (CDC notamment) ;
- Représenter l'INSPE dans l'ensemble des instances décisionnelles ;
- Faire coopérer les équipes des différents partenaires associés ;
- Fédérer l'action de l'équipe pédagogique de l'INSPE en prenant en compte la pluralité des intervenants ;
- S'assurer du pilotage de la structure, y compris sur les sites délocalisés de Borgu et Aiacciu, en s'appuyant sur une équipe de direction.

### PROFIL

Il est attendu du directeur de l'INSPE :

- une expérience dans le domaine de l'innovation, notamment pédagogique (organisation d'événements ; conduite de diplômés ; responsabilités ; projets scientifiques, rayonnement...) y compris au niveau international ;
- une expérience dans l'exercice d'une responsabilité, la gestion d'un service ou d'une structure complexe, dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur ou la recherche ;
- une expérience en matière d'enseignement dans le 1<sup>er</sup>, 2<sup>nd</sup> degré et/ou dans le supérieur, ainsi qu'une compétence scientifique attestée dans le champ disciplinaire du candidat titulaire d'un doctorat des universités ;
- une capacité à la conduite de projets ;
- de solides connaissances en matière de gestion des ressources humaines, administratives et financières en milieu universitaire ;
- une connaissance des enjeux et du fonctionnement du système éducatif, primaire, secondaire et supérieur dans le cadre national et régional ;
- une connaissance des enjeux de la formation professionnelle universitaire, et notamment de la formation des enseignants-chercheurs.
- des qualités de négociation et d'animation ;
- une aptitude à fédérer de multiples acteurs autour du projet de l'INSPE de Corse.

### CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 04 novembre 2019 à 17h. Tout dossier déposé ou réceptionné après cette date sera déclaré irrecevable. Les dossiers de candidature seront adressés à :

**M. Le Président de l'Université – Università di Corsica Pasquale Paoli – Bâtiment Desanti - BP52 - 20250 CORTI**

---

**Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :**

1. Le dernier arrêté de nomination dans le corps/grade
2. Le diplôme de Doctorat assorti du rapport de soutenance
3. Une lettre de motivation
4. Un curriculum vitae
5. Une présentation du candidat, reprenant l'ensemble des rubriques suivantes :

**Synthèse de la carrière**

Présentation chronologique des principales étapes de la carrière faisant apparaître les éléments les plus significatifs (diplômes, positions, principales responsabilités et activités).

**Activité pédagogique**

Présentation de l'activité d'enseignement : principaux enseignements en mettant l'accent sur les thématiques enseignées, les pratiques et innovations pédagogiques.

Présentation des formations suivies concernant les activités pédagogiques.

Responsabilités pédagogiques.

**Activité scientifique**

Présentation synthétique des thématiques de recherche : grands axes de recherches et apport dans le ou les domaines concernés.

Publications/Travaux : présentation succincte des cinq publications ou travaux jugés les plus significatifs.

Encadrement doctoral.

Diffusion et rayonnement (diffusion du savoir, actions de transfert didactique, participation et/ou organisation de colloques, conférences, journées d'étude, activités internationales...).

Responsabilités scientifiques.

**Responsabilités collectives**

Présentation générale des responsabilités exercées (administratives, gestion de projets, mandats, autres).

**Autres informations**

Rubrique pour la présentation de situations particulières ou d'actions non mentionnées précédemment.

6. Une présentation du contexte et des enjeux relatifs à la mise en place du projet de l'INSPE de Corse.

---

**INFORMATION SUR LA PROCÉDURE DE RECRUTEMENT**

La procédure se déroule en 3 phases :

- chaque candidat est présélectionné par le Comité d'audition, sur dossier ;
- chaque candidat présélectionné est invité à se présenter devant les membres des Conseils de l'Institut, en séance plénière ;
- chaque candidat présélectionné est convoqué à l'audition devant le Comité.

Calendrier prévisionnel (ne valant pas convocation) :

- Conseils de l'Institut : mercredi 27 novembre 2019 (matin)
- Comité d'audition : mercredi 27 novembre 2019 (après-midi)

**La prise de fonction est prévue à la date de l'arrêté ministériel de nomination.**